

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Applicables à compter du 21/07/2020

Clause n°1 : Clause d'acceptation expresse de l'acheteur aux C.G.V

Les conditions générales de vente (C.G.V) ci-dessous décrites s'appliquent à :

L'entreprise « EDUCALIA Accompagnement thérapeutiques et éducatifs spécialisés », dont le siège social se situe au 5454 route départementale 2, 06750 VALDEROURE d'une part, et le client faisant appel à ses services et vente d'autre part. Ce dernier, en faisant appel aux services de l'entreprise « EDUCALIA Accompagnement thérapeutiques et éducatifs spécialisés », s'engage à accepter expressément les CGV ci-dessous décrites.

Clause n° 2 : Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont communiquées et/ou mis à disposition de chaque acheteurs.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'entreprise « EDUCALIA Accompagnement thérapeutiques et éducatifs spécialisés », gérée par Mme PENNER-CABOURG Mélia et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes :

- 1) Prestations de service dans le cadre de ses fonctions de psychopraticienne et éducatrice spécialisée :
 - Thérapies,
 - Médiation animale
 - Accompagnement éducatifs,
 - Accompagnement à la parentalité,
 - Soutien pédagogique et des apprentissages
 - Atelier pédagogiques
 - Ateliers de formation

- 2) Ventes de produits par la vente à distance en supports visio, vidéo, texte et impressions:
 - Support d'apprentissage
 - Formations et Ateliers
 - Support de ludothérapie
 - Supports éducatifs
 - Supports thérapeutiques

Toute acceptation du devis/bon de commande en ce compris la clause « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées » implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 3 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ces prix varient selon la nature de la prestation (lieu, type de prestation, durée...) et sera communiqué à l'acheteur lors de son entrée en contact avec L'entreprise « EDUCALIA Accompagnement thérapeutiques et éducatifs spécialisés », par voix de devis ou communication directe. En fonction de la situation géographique du client, des frais de déplacement peuvent s'ajouter à la prestation.

Les prix sont libellés en euros et calculés T.T.C. Ils pourront être, par modification de statut fiscal, être majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

L'entreprise « EDUCALIA Accompagnement thérapeutiques et éducatifs spécialisés », s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 4 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que l'entreprise « EDUCALIA Accompagnement thérapeutiques et éducatifs spécialisés », serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 5 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 6 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit par carte bancaire ;
- soit par espèce.

Les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Paiement à 30 jours suivant la date de facturation

L'entreprise « EDUCALIA Accompagnement thérapeutiques et éducatifs spécialisés » se réserve le droit, à sa discrétion de modifier, en prévenant ses clients, les échéances de facturation. Elles pourront ainsi être amoindries ou augmentées.

Clause n°7 : clause de désistement ou annulation de commande

Une prestation de service qu'un client a commandé et non honoré sera due, si l'annulation de celle-ci n'est pas effectuée sous 48h en amont.

Dans le cadre d'une signature de convention avec un client professionnel, si ce dernier veut rompre l'engagement avec « EDUCALIA Accompagnement thérapeutiques et éducatifs spécialisés », il devra prévenir « EDUCALIA Accompagnement thérapeutiques et éducatifs spécialisés », par voix de courrier RAR et sera redevable d'un préavis d'un mois.

Clause n° 8 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées à l'échéance, l'acheteur doit verser à l'entreprise « EDUCALIA Accompagnement thérapeutiques et éducatifs spécialisés », une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 9 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de l'entreprise « EDUCALIA Accompagnement thérapeutiques et éducatifs spécialisés ».

Clause n° 10 : Clause de réserve de propriété

L'entreprise « EDUCALIA Accompagnement thérapeutiques et éducatifs spécialisés », conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, l'entreprise « EDUCALIA Accompagnement thérapeutiques et éducatifs spécialisés », se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Clause n° 11 : Clause de propriété intellectuelle

L'entreprise « EDUCALIA Accompagnement thérapeutiques et éducatifs spécialisés », conserve l'entière propriété intellectuelle des services en prestation et en vente: Ateliers, formations, supports vidéo, texte, visio, et plus généralement tout contenus thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques, qu'elle a créé et proposé à ses clients.

Cette propriété intellectuelle interdit expressément toute reproduction ou appropriation par des clients ou autres entreprises quelles qu'elles soient, des contenus intellectuels et supports créés par L'entreprise « EDUCALIA Accompagnement thérapeutiques et éducatifs spécialisés » et indiqués dans la clause n°1.

Clause n°12 : Clause limitative de responsabilité

Etant donné une part non négligeable des données qui ne lui incombe pas, L'entreprise « EDUCALIA Accompagnement thérapeutiques et éducatifs spécialisés », ne peut garantir un résultat efficient sur les prestations de service et vente de produits, car en effet, les résultats dépendent grandement de l'utilisation du client. L'entreprise « EDUCALIA Accompagnement thérapeutiques et éducatifs spécialisés », ne peut garantir un service ou bien vendu dont la bonne utilisation ou le bon usage n'a pas été respecté.

La responsabilité de l'entreprise « EDUCALIA Accompagnement thérapeutiques et éducatifs spécialisés » ne peut être engagée pour une mauvaise gestion du client. La responsabilité La responsabilité de l'entreprise « EDUCALIA Accompagnement thérapeutiques et éducatifs spécialisés », est limitée exclusivement à une erreur volontaire de sa part.

Clause n°13 : clause protection des données personnelles et confidentialité

L'entreprise « EDUCALIA Accompagnement thérapeutiques et éducatifs spécialisés », s'engage à ne traiter les données personnelles que dans le cadre de la bonne mise en pratique de ses prestations de service et vente. Elle s'engage à la non divulgation des données à caractère personnelle et au respect stricte de la confidentialité concernant ses clients.

Clause n° 14 : Livraison

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la prestation ou la marchandise à l'acheteur ;
- soit par l'envoi;
- soit par le dépôt de la prestation ou la marchandise au lieu indiqué par l'acheteur.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR adressé à L'entreprise « EDUCALIA Accompagnement thérapeutiques et éducatifs spécialisés ».

Clause n° 15 : Force majeure

La responsabilité de L'entreprise « EDUCALIA Accompagnement thérapeutiques et éducatifs spécialisés », ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 16 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le :

Tribunal de commerce de Grasse

37 Avenue Pierre Sémard

06130 Grasse

EDUCALIA

« Accompagnement thérapeutiques
et éducatifs spécialisés »,

Mme PENNER-CABOURG Mélia

